

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2016**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : 03/10/2016

Ouverture de la séance à 18 heures 00.

Présents : M. PALLAS A., Maire - Mme SOULE J. - M. BONNET Ph. – DIVERCHY G - Mme ESCAZAUX Ch., Adjoints - MM. ATES F. - BAQUE M. - BRANDO B. - ESPARSEIL C. FERRERE M .

Excusés : Mme BENCHALAL S. - Mme LADEVEZE A. – MM. BOUCHE D. - SANCHEZ J. SICARD Ch.

Secrétaire de séance : M. BRANDO B.

Lecture et signatures des délibérations de la séance précédente.

\*\*\*

### **1. Ecole : plan Vigipirate : stationnement – surveillance du portail**

A compter du 16/09/2016, la rue Detch Clos sera interdite dans les deux sens afin d'assurer la sécurité aux abords de l'école, dans le cadre de Vigipirate et des travaux de réhabilitation de l'école. Les travaux de construction du futur bâtiment, pour des raisons de sécurité des enfants, nécessitent la fermeture du grand portail. L'entrée se fait par la passerelle.

Monsieur le Maire lit l'arrêté municipal relatif à cette mesure ainsi que la note concernant la surveillance du portail adressée aux parents d'élèves. Un employé communal filtre les entrées le matin.

Une demande d'enlèvement du poteau de la cour de récréation a été adressée à ENGIE et une demande d'installation d'un lampadaire devant le portail d'entrée de la cour de récréation a été faite auprès du SDEHG.

### **2. Voirie : miroir routier, sens interdit rue Pasteur, modification du croisement rue des Roses-chemin du Marché**

Un miroir routier a été posé à l'angle de la rue Jean Jaurès et de la rue de l'Eglise afin d'améliorer la visibilité à la sortie du parking place François Gabas.

Un sens interdit sera mis en place à l'entrée de la rue Pasteur dans le sens Saint-Béat – Marignac.

Modification du croisement rue des Roses – chemin du Marché : le virage a été élargi afin de faciliter la circulation.

### **3. Emploi de T.I.G.**

La commune a accepté de prendre un jeune ayant écopé de 172 heures de travaux d'intérêt général. Il seconde les employés municipaux dans leurs tâches et donne entière satisfaction.

### **4. CCCSB : problèmes de personnel**

Le Conseil Municipal est interpellé par le comportement préoccupant d'une employée à l'école.

Depuis plusieurs mois, cet agent a des comportements inappropriés à sa fonction vis-à-vis des élèves et envers les enseignants.

Ces derniers ont essayé de régler le problème en interne en recadrant l'agent. Cela n'a pas donné de résultats probants.

Cette attitude, inattendue de la part de cet agent qui a toujours eu auparavant de bons états de service, perturbe fortement le fonctionnement de la classe.

Comment expliquer ce changement venu progressivement, ce qui engendre une atmosphère délétère dans notre école.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- VEUT souligner le danger de tels agissements auprès de son employeur, la Communauté de Communes,
- DESIRE fortement une école apaisée pour le bien de tous : enseignants, élèves, parents,
- DEMANDE qu'une solution réglant ce problème soit trouvée très rapidement.

### **5. Travaux**

Ecole : un devis a été demandé à un entrepreneur pour sécuriser la rue Detch Clos empruntée par les élèves de l'école de Marignac. Les travaux consisteraient à placer des barrières en bois sur le mur qui longe le ruisseau afin d'interdire aux enfants de circuler sur ce mur.

Rue Marc Sère : travaux de pavage du parterre.

Rue de Riouech : reconstruction de clôtures, à l'identique, de 3 parcelles dont les propriétaires ont cédé du terrain dans le cadre de l'élargissement de la rue.

### **6. Camping**

Un compromis de vente a été établi entre la commune et M. Vayssettes, acquéreur potentiel du terrain. Le prix du terrain a été fixé à 150.000 € avec un séquestre de 7 600.00 €.

La commune a communiqué le projet au PETR (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux) afin de savoir si M. Vayssettes peut bénéficier d'aides à l'installation.

### **7. Natura 2000 : entretien du génévrier thurifère (enlèvement buddliás)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Marignac a la possibilité de bénéficier d'un financement pour mettre en œuvre le chantier d'enlèvement des buddliás qui colonisent la station de génévriers thurifères de la montagne de Rié. Les buddliás sont des arbustes (appelés aussi arbres aux papillons) qui sont considérés comme des espèces invasives.

Ils sont très répandus. Leur multiplication sur la station à génévriers thurifères risque de concurrencer les jeunes pousses de génévriers et d'empêcher leur développement alors que seulement 20 % des pieds de génévriers sont repartis après l'incendie.

Ce projet a été validé par les comités de pilotage Natura 2000 depuis 2011.

Le chantier consistera en une coupe des pieds de buddleias, au collet, la première année avec coupe d'entretien dans les mois qui suivent. Deux coupes annuelles seront ensuite réalisées les deux années qui suivent.

L'Office National des Forêts a été retenu pour ces travaux.

Monsieur le Maire précise que ce chantier, mené dans le cadre d'un contrat Natura signé par la commune, est financé à 100 % par les crédits FEADER et l'Etat.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour signer le contrat Natura permettant la réalisation du chantier pour un montant de 10 492,18 € TTC.

#### **8. Economie d'électricité (achat groupé du SDEHG)**

Le Conseil Municipal a signé le contrat pour l'achat groupé d'électricité par le SDEHG. Cela va représenter 11 % d'économie annuelle.

#### **9. Calendrier de mise en accessibilité**

Monsieur le Maire commente le calendrier des travaux qui doivent être réalisés sur 3 ans.

#### **10. Questions diverses**

- Monsieur le Maire lit un courrier de l'AMF par lequel ladite association remercie la commune pour son soutien à la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, à travers la délibération prise par le Conseil Municipal le 16 juin 2016.
- Une convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux a été signée entre la commune et l'Association Commingeoise de Protection des Animaux à Miramont de Comminges, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Le montant forfaitaire annuel s'élève à 0,65 € par habitant.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le lave vaisselle de la cantine, ce dernier étant hors d'usage.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le changement du lave vaisselle et valide le devis d'Elec'31 s'élevant à 2 379,00 H.T. Ce lave vaisselle professionnel lave très rapidement (ce qui justifie son prix).

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 05.